

2788



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le

24 JUIN 2020


Alfred MARTINEZ
Commissaire Enquêteur

Lettre recommandée avec AR = 20.154.119.0053.5.

Monsieur le Maire,

En tant que personne publique associée à l'élaboration du plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPR) d'inondations sur votre commune, vous avez été consulté pour avis sur le projet de PPR, par courrier, durant le mois de mars 2020.

En effet, les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet est soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant leur mise à l'enquête publique.

À ce titre, vous avez été destinataire du projet de PPR inondations de la commune de Mougins, en vue de recueillir votre avis.

En application de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, modifiée par la version consolidée du 15 mai 2020, puis par la version consolidée du 11 juin 2020, les délais de consultation ont été suspendus à compter du 12 mars et recommenceront à courir à partir du 24 juin 2020.

Je vous informe donc que le délai de consultation des personnes publiques associées, fixé à quatre (4) mois, commencera à courir à compter du 24 juin 2020.

Monsieur Richard Galy
Maire de Mougins
Hôtel de ville
72, chemin de l'Horizon
06 251 Mougins cedex

J'attire donc votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de quatre (4) mois à compter du 24 juin 2020, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, votre avis sera réputé favorable. En outre, votre avis reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

et très cordialement

Le Préfet des Alpes-Maritimes

CAB 4352


Bernard GONZALEZ

2

En prévision de :

Mairie
22, Chemin de la Croix
06201 - Mougins

Présenté / Avisé le : 29/06/2017

Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

LA POSTE AGREMENT N° C606

Service D 4



COURRE

30 JUN 2017



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
AR 2C 154 119 0053 5

Numéro de l'AR :



SDRS-PRNT-OC-2788 Renvoyer à



Services de l'État dans les Alpes-Maritimes
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements Risques Sécurité
CABAM - 147 bd de Mougins
06286 NICE CEDEX 3



